

CONVENTION
DE PARTENARIAT
UFISC- COFAC -CNCRES –
CNAR Culture

2011-2013

Bilan année 2011

1- Présentation de la convention triennale

À la suite des rencontres organisées en 2010 entre les coordinations culturelles et les CRES(S), le CNAR Culture, la COFAC, l'UFISC et le CNCRES ont décidé de poursuivre cette démarche de (re)connaissance mutuelle et de coopérer ensemble pour favoriser le rapprochement entre les acteurs culturels et artistiques de l'ESS et les CRES(S). Le CNAR Culture, dans le cadre de sa mission de soutien à la structuration des acteurs de la culture et du dispositif DLA a souhaité s'associer cette démarche.

Le CNCRES, l'UFISC, la COFAC, et le CNAR Culture se sont donc engagés dans une démarche de coopération à travers une convention triennale qui a pris effet le 1^{er} janvier 2010 et se terminera le 21 décembre 2013.

La convention cadre a pour but **de favoriser le rapprochement entre les acteurs artistiques et culturels de l'ESS et les CRES(S) ainsi que la collaboration sur des actions communes entre le CNCRES, les CRES(S), la COFAC, l'UFISC et leurs groupements**. Des principes d'action ont été déterminés pour mener à bien cette coopération :

- > Animation nationale de la convention pour assurer une cohérence des actions et expérimentations engagées.
- > Mise en œuvre de plusieurs expérimentations territoriales sur un panel de régions entre les acteurs artistiques et culturels régionaux et les CRES(S)
- > Communication et promotion du partenariat et de ses objectifs

Pendant cette première année, la coopération s'est mise en œuvre grâce à des invitations et une participation mutuelle aux temps forts de chacune des organisations. Il a également été privilégié, en

l'absence de cofinancements spécifiques, des démarches incitant les quatre parties à coopérer sur des actions communes et ce, dans le cadre d'actions engagées par une des parties. Enfin, le Mois de l'Economie Sociale et Solidaire fut l'occasion d'impulser des rencontres qui ont conclu cette première étape de contributions collectives.

L'année 2011 a permis aux partenaires de la convention :

- d'instituer une coopération régulière entre les CRES(S) et les membres de la COFAC, l'UFISC et Opale/ CNAR-Culture
- de mobiliser conjointement les C2RA-CRES(S) et les adhérents régionaux des réseaux de l'UFISC et la COFAC autour des problématiques liées à l'Economie Sociale et Solidaire
- d'intégrer le secteur artistique et culturel dans un plan d'accompagnement sectoriel entrepris par les C2RA et de susciter des initiatives au sein du dispositif DLA portés par les CRES(S)
- d'amorcer des dynamiques collectives régionales au sein de commissions « culture »

Les actions réalisées sont détaillées ci-après en fonction des six objectifs définis lors de la convention signée en janvier 2011 :

- > Objectif 1 : Sensibilisation des acteurs artistiques et culturels aux enjeux de l'économie sociale et solidaire et, réciproquement, sensibilisation des CRES(S) aux enjeux spécifiques du secteur artistique et culturel,
- > Objectif 2 : Identification des besoins des structures artistiques et culturelles de l'ESS en région et participation à l'élaboration et à l'articulation des réponses à y apporter dans le cadre de la préfiguration des agences partenariales de développement de l'ESS,
- > Objectif 3 : Appui à la structuration et à la reconnaissance des acteurs des arts et de la culture de l'ESS par la mise en œuvre d'une « mission de coordination culturelle » au sein des CRES(S)
- > Objectif 4 : Contribution du secteur artistique et culturel aux réflexions transversales du secteur de l'ESS (intérêt général, utilité sociale, responsabilité d'employeurs, bénévolat, formation etc.)
- > Objectif 5 : Observation, repérage et valorisation des initiatives et des innovations sociales et économiques des acteurs artistiques et culturels de l'ESS en région
- > Objectif 6 : Amélioration de l'inscription des acteurs artistiques et culturels de l'ESS dans les CRES(S) (création de commissions culture, de représentants culture...)

2- Objectif 1 : Sensibilisation des acteurs artistiques et culturels aux enjeux de l'économie sociale et solidaire et, réciproquement, sensibilisation des CRES(S) aux enjeux spécifiques du secteur artistique et culturel

Ce travail de première approche s'est traduit par des rencontres régionales organisées entre acteurs artistiques et culturels et C2RA-CRES(S). D'autres rencontres se sont organisées avec un caractère plus événementiel ou à partir de thématiques plus approfondies. On citera les régions suivantes :

Alsace : Les rencontres de l'Economie Sociale et Solidaire de Mulhouse proposent de créer dans le cadre du master « Ingénierie de projets en Economie sociale et solidaire » un événement qui associe étudiants, professionnels et chercheurs concernés par les questions et les débats qui préoccupent les acteurs du champ de l'Economie Sociale et Solidaire. Leur 3^{ème} édition qui s'est déroulée le 17 février a porté le thème « Culture et Economie Sociale et Solidaire ».

Bretagne : Le 31 mai 2011, à l'issue du colloque national intitulé « La Culture au cœur du développement territorial », le CNAR Culture, le cluster « Les Articulteurs », Spectacle vivant en Bretagne, l'UFISC, la COFAC et la CRES Bretagne ont organisé un temps d'échange avec les acteurs artistiques et culturels de la région Bretagne. L'objet de cette rencontre fut d'envisager une meilleure coopération des acteurs culturels de l'Economie Sociale et Solidaire.

→ **Annexe 1 : Compte-rendu de la rencontre « Penser la coopération territoriale » en Bretagne**

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Dans le cadre des Etats Généraux de l'ESS, une table citoyenne a été organisée par les Têtes de l'Art en collaboration avec la CRESS PACA, le 19 avril, sur le thème de « *Culture/ESS : opportunité ou opportunisme ?* ».

→ **Annexe 2 : Présentation de la table citoyenne « Culture/ESS : opportunité ou opportunisme ? » en PACA**

3- Objectif 2 : Identification des besoins des structures artistiques et culturelles de l'ESS en région et participation à l'élaboration et à l'articulation des réponses à y apporter dans le cadre de la préfiguration des agences partenariales de développement de l'ESS

Cette première année a permis d'identifier des besoins par le biais d'élaboration de schémas sectoriels en région portés par les C2RA, les adhérents de l'UFISC et de la COFAC ou dans le cadre du Mois de l'ESS.

Basse-Normandie : Une réunion a été organisée le 27 mai 2011 par le C2RA-CRESS pour rencontrer les acteurs artistiques et culturels et leur présenter l'action du DLA en faveur de leur secteur, évoquer ses enjeux et ses problématiques. L'objectif d'une telle démarche est d'élaborer collectivement un plan d'accompagnement du secteur dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement. Parallèlement à cette démarche, une journée intitulée « *Vers une nouvelle économie de l'art et de la culture ?* » organisée par le Conseil Régional de Basse-Normandie s'est déroulée le 30 juin 2011 à Caen. L'année 2012 sera consacrée à la mise en place des actions.

→ **Annexe 3 : Note présentant les échanges à propos du secteur artistique et culturel en Basse-Normandie**

Ile de France : Une rencontre avait été organisée le 16 novembre 2010 par le C2RA pour instaurer une coopération entre les DLA et les réseaux associatifs de la culture dans le but d'améliorer l'accompagnement des structures culturelles. Elle a donné lieu à la mise en place d'un schéma sectoriel et la création d'un groupe de travail permanent constitué du C2RA et des réseaux culturels franciliens. Ce groupe de travail s'est donné deux premiers objectifs :

- Le développement de l'outil de l'autodiagnostic financier pour le secteur culturel francilien
- La mise en place d'une chaîne de l'accompagnement du secteur artistique et culturel.

Il a été également amorcé une réflexion sur l'observation et les besoins d'accompagnement des acteurs artistiques et culturels. Dans le cadre du Mois de l'ESS, une rencontre s'est déroulée le 14 novembre 2011 pour rendre compte d'une étude sur les structures artistiques et culturelles dans le cadre de l'Observation Participative et Partagée initiée par l'UFISC.

→ **Annexe 4: Programme de la rencontre « Culture et ESS – Observation Participative et Partagée » en Ile-de-France**

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Dans le cadre du Mois de l'ESS en novembre, ont été organisées des rencontres professionnelles sur le thème « *De l'aide à l'emploi au soutien à l'activité : quels besoins d'accompagnement pour le secteur culturel ?* » par l'Arcade, la CRESS PACA, l'AMI, l'Union Régionale des MJC et l'association Les Têtes de l'Art. Cette même thématique a été déclinée sur trois territoires différents en favorisant des petites jauges pour garantir la qualité des débats.

4- Objectif 3 : Appui à la structuration et à la reconnaissance des acteurs des arts et de la culture de l'ESS par la mise en œuvre d'une « mission de coordination culturelle » au sein des CRES(S)

On notera que cet objectif n'a suscité aucune action. Le caractère récent de la coopération entre les différentes parties est sans doute un élément qui a contribué à cet état de fait. Il faudra sans doute une plus grande inscription dans le temps pour voir aboutir la concrétisation de cet objectif. S'ajoute à cela le fait que le but visé ici demanderait des cofinancements spécifiques pour pouvoir être réalisé, un aspect qui n'a pas fait l'objet de la présente convention.

5- Objectif 4 : Contribution du secteur artistique et culturel aux réflexions transversales du secteur de l'ESS (intérêt général, utilité sociale, responsabilité d'employeurs, bénévolat, formation etc.)

On constatera également qu'aucune action n'a été amorcée dans ce cadre. Sans y voir forcément une relation de cause à effet entre les objectifs 3 et 4, on peut conjecturer sur le fait que le sentiment d'appartenance du secteur artistique et culturel à l'ESS est un élément essentiel pour instaurer une réflexion transversale. L'organisation de rencontres avec d'autres secteurs d'activité pourrait être une première étape de ce processus. En révélant des réalités similaires à celle du secteur des arts et de la culture, ces échanges participeraient ainsi à la reconnaissance des acteurs culturels de leurs propres problématiques et de leurs propres enjeux dans ceux de l'ESS. Les rencontres « *Culture et développement territorial, construire les coopérations* » qui vont s'engager en 2012 à Saint Etienne en collaboration avec le Labo de l'ESS et la CRESS Rhône-Alpes sont un exemple de ce type de rencontre.

6- Objectif 5 : Observation, repérage et valorisation des initiatives et des innovations sociales et économiques des acteurs artistiques et culturels de l'ESS en région

Un travail de capitalisation et l'organisation de rencontres thématiques ont été mis en place pour témoigner d'expériences ou présenter des accompagnements collectifs qui incitent à la coopération, la mutualisation et plus globalement qui proposent des solutions propres à l'ESS.

Bretagne : L'objet de la première réunion entre acteurs artistiques et culturels de l'Economie sociale et solidaire mentionnée en point 2 fut de réfléchir à des pistes de réalisation et d'actions communes avec l'appui de la CRES Bretagne agissant en subsidiarité. Elle a donné lieu à une dynamique collective qui s'est traduite par l'instauration d'un groupe de travail. Celui-ci s'est réuni le 13 septembre à propos de la question de la structuration des acteurs de l'Economie sociale et solidaire de la culture. Cet objectif principal s'articule autour de trois axes structurants qui donneront lieu à des propositions d'actions concrètes :

- I/ *Inter connaissance et reconnaissance des acteurs entre eux et envers les autres secteurs*
- II/ *Nouvelles formes d'organisation et évolution des mœurs et pratiques*
- III/ *Participation et force de proposition à l'élaboration de politiques publiques*

Pour l'année 2012, il s'agira de travailler sur l'axe I par la mise en route d'une observation dynamique du secteur de la culture qui permettra une meilleure connaissance de la place de l'Economie Sociale et Solidaire dans le secteur culturel et de l'importance de la culture dans l'ensemble du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire. Cette connaissance étant une base forte de négociation auprès des pouvoirs publics.

Pays-de-la-Loire : Une Conférence Régionale Consultative de la Culture a été constituée en 2009 pour mener une expérience de co-construction des politiques culturelles en région. Y siègent des représentants des différents métiers de la culture, aux côtés d'organisations syndicales, de représentations de réseaux d'action culturelle et économique, des différents niveaux de collectivités publiques (Etat, Région, départements, agglomérations, communes). C'est dans ce cadre de réflexions et d'actions que le Pôle régional des musiques actuelles en Pays de la Loire s'est vu confier la mise en œuvre d'une enquête socio-économique du secteur du spectacle vivant, avec le soutien de la Région Pays de la Loire et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Pays de la Loire. En partenariat avec l'UFISC et avec la volonté des acteurs artistiques et culturels locaux, l'enquête a été réalisée sur les principes de l'Observation Participative et Partagée (OPP) reposant sur l'implication des structures observées lors des différentes étapes de la démarche. Le processus de réalisation de l'enquête a démarré en septembre 2011 et se terminera en mai 2012 avec une phase d'animation qui a pris la forme de rencontres sur les différents territoires du Pays de la Loire. Cette phase intermédiaire s'est étalée du 17 novembre au 1^{er} décembre 2011 pour échanger avec les acteurs sur le déroulement pratique de l'enquête et sur la façon dont l'analyse collective des données sera réalisée.

Sans véritable corrélation avec la convention qui fait l'objet de ce bilan, il est à noter que le Pôle régional des musiques actuelles en Pays de la Loire coopère déjà avec l'Observatoire Régional de l'ESS de la CRESS Pays de la Loire sur la base d'échange d'informations relatives à leur champ d'intervention respectif. Avec cette enquête socio-économique du secteur du spectacle vivant, des liens devraient se renforcer en 2012

avec un cadre plus technique afin de mettre en lumière toute l'importance économique de la filière notamment dans le secteur social et solidaire.

→ **Annexe 5 : Communiqué de l'Observation Participative et Partagée du spectacle vivant en Pays de la Loire**

Rhône-Alpes : La CRES a la charge de l'animation du Contrat Economique Sectoriel ESS Rhône-Alpes. Le secteur de la culture est pris en compte dans ce dispositif. Début 2011, un deuxième contrat a été signé et trois projets de coopération culturelle avec l'Atelier 26 à Lyon, le cluster « Culture et coopération » à Saint Etienne et MixLab à Grenoble ont été retenus.

7- Objectif 6 : Amélioration de l'inscription des acteurs artistiques et culturels de l'ESS dans les CRES(S) (création de commissions culture, de représentants culture...)

Alsace : Dans le cadre du Mois de l'ESS, une deuxième rencontre a été organisée par la CRES Alsace en partenariat avec l'OGACA avec les représentants de l'UFISC, de la COFAC et du CNAR Culture le 21 novembre. L'objectif de cette rencontre était d'instaurer un espace de concertation et d'échanges afin de faire connaissance, de discuter des relations entre culture et Economie Sociale et Solidaire et de commencer à réfléchir sur la déclinaison, en Alsace de la convention nationale.

→ **Annexe 6 : Compte-rendu de la rencontre « Culture et ESS » en Alsace**

Pays-de-la-Loire : On notera qu'il existe déjà des acteurs culturels proches de l'UFISC qui adhèrent à la CRESS Pays de la Loire. Ils sont au nombre de deux : le Pôle régional des musiques actuelles en Pays de la Loire qui siège au Conseil d'Administration de la CRESS et Trempolino qui soutient des artistes et collectifs émergents dans le domaine des musiques actuelles en donnant accès à des services, des espaces de travail et à des outils facilitant la recherche et l'expérimentation.

Rhône Alpes : Un groupe de réflexion ESS et Culture a été créé au sein de la CRESS Rhône-Alpes. L'objectif de ce groupe est de rassembler une quinzaine de membres représentatifs du champ culturel et socioculturel inscrits dans l'Economie Sociale et Solidaire. La CRESS s'est appuyée, pour constituer ce groupe, sur les acteurs adhérents de la COFAC, membre de la CPCA et de l'UFISC. La vocation de ce groupe sera :

- d'être un appui au CNAR Culture en Région Alpes
- de se familiariser avec les actions portées par la CRESS et de contribuer à optimiser leur utilisation au regard de la situation des entreprises culturelles inscrites dans l'ESS
- de mettre en œuvre une démarche prospective dans le cadre de la réflexion sur les actions pouvant potentiellement s'inscrire dans le Contrat Economique Sectoriel « Economie Social et Solidaire » en Rhône Alpes.

→ **Annexe 7 : Note sur la constitution d'un groupe de réflexion « ESS et Culture » en Rhône-Alpes**

8- Les perspectives 2012

En l'absence de réseaux culturels structurés en région avec peu ou pas d'interlocuteurs fédérés, il semble que la signature de cette convention permette de faciliter le rassemblement et la structuration des acteurs artistiques et culturels en région et plus particulièrement les associations artistiques et culturelles dans le cadre de leur mission d'utilité sociale et/ou de leur appartenance au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire. En prenant appui sur cette mobilisation des structures artistiques et culturelles au sein de l'ESS, les C2RA et le dispositif DLA peuvent ainsi réaliser des schémas sectoriels adaptés et co-construits avec les acteurs, des actions qui, somme toute, contribuent à la structuration du secteur artistique et culturel.

Cette convention permet également de penser de nouveaux modes d'organisation socio-économiques en ouvrant une réflexion à propos de la coopération, la mutualisation des emplois, l'accompagnement etc... Grâce à des personnes ressources en région et l'existence de nouvelles formes d'organisations innovantes sur le plan social et économique que l'on voit se développer sur les territoires (cluster, CAE, GE...), une capitalisation des expériences devient possible. Cette plus-value est indéniablement un atout pour impulser

une dynamique de recherche et de développement au service du secteur artistique et culturel et de la diversité culturelle.

Fortes de ce bilan positif, les parties prenantes de la convention doivent construire leur deuxième année de coopération. Un point important qui confirme ce bilan positif est l'inscription dans la continuité de certaines dynamiques collectives. On notera en effet, que des actions ont déjà été programmées pour 2012 puisqu'elles marquent la suite d'actions antérieures. On citera les territoires suivants :

Alsace : Les objectifs en 2012 seront de constituer définitivement ce groupe « culture » au sein de la CRES et, en tant qu'organisme pilote du FSE sur la mesure 4.2.3, la CRES envisage un lien renforcé avec le C2RA et les DLA concernant les accompagnements collectifs.

Rhône-Alpes : L'animation du groupe « Culture » se poursuivra en 2012 avec, notamment l'organisation de deux jours de rencontres, de décryptage et de réflexion autour des projets culturels qui mettent en acte des coopérations sur un territoire. Cette manifestation sera élaborée par le cluster « Culture et Coopération », l'UFISC, le CNAR Culture et la CRESS Rhône-Alpes.

Provence-Alpes-Côte d'Azur : La constitution d'un premier groupe d'acteurs culturels permettra de poursuivre en 2012 une dynamique collective grâce à l'organisation de plusieurs journées sur des thématiques choisies en concertation avec les acteurs (subvention/marché public, concertation des ressources en accompagnement ...). Le CNAR Culture accompagnera l'organisation de ces journées en partenariat avec le C2RA-CRESS Provence-Alpes-Côtes d'Azur.

Plus globalement et dans une perspective de démarche de progrès, **quatre axes peuvent être préconisés pour 2012**. Le premier serait de permettre **l'analyse et l'accompagnement d'expériences de coopération repérées sur les territoires** dans leur processus de développement par le biais des outils d'accompagnements collectifs des DLA, des rencontres et des séminaires... Le deuxième axe serait de **renforcer l'animation nationale de la convention** afin d'asseoir une vision globale et distanciée du processus de construction collective, de capitaliser et relayer les ressources créées, de coordonner les actions et assurer une cohérence des actions et des expérimentations engagées. Le troisième serait **d'accentuer la transversalité et le décloisonnement des secteurs** en choisissant des actions qui favoriseraient le dialogue entre différents acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire afin d'impulser la réalisation des objectifs 3 et 4. Enfin, le quatrième axe serait **d'élargir les initiatives sur d'autres territoires**.

→ **Annexe 8 : Tableau des objectifs réalisés par région**

Pour conclure, afin d'avancer de façon concertée, **un point d'étape pourrait être envisagé entre les différentes parties et avec l'ensemble des CRES(S)** afin de donner à voir la richesse des actions entreprises en 2011 et de structurer davantage les actions à construire en 2012.

ANNEXES

- Annexe 1 : Compte-rendu de la rencontre « Penser la coopération territoriale » en Bretagne
- Annexe 2 : Présentation de la table citoyenne « Culture/ESS : opportunité ou opportunisme ? » en PACA
- Annexe 3 : Note présentant les échanges à propos du secteur artistique et culturel en Basse-Normandie
- Annexe 4: Programme de la rencontre « Culture et ESS – Observation Participative et Partagée » en Ile-de-France
- Annexe 5 : Communiqué de l’Observation Participative et Partagée du spectacle vivant en Pays de la Loire
- Annexe 6 : Compte-rendu de la rencontre « Culture et ESS » en Alsace
- Annexe 7 : Note sur la constitution d’un groupe de réflexion « ESS et Culture » en Rhône-Alpes
- Annexe 8 : Tableau des objectifs réalisés par région